



7 juillet 2023

Les efforts, ça se reconnaît et ça se paie !

CMA France s'obstine à ne pas faire évoluer les salaires au même rythme que le coût de la vie (+ 5,5 % contre 8,1 % pour l'inflation depuis février 2022) au prétexte que plusieurs CMA sont en déficit.

Qu'en est-il à la CMA Centre-Val de Loire ?

La clôture du dernier exercice comptable montre que **la situation financière de la CMA CVL est bonne**, parmi les meilleures au niveau national (3^{ème} résultat positif consécutif).

Alors que le résultat comptable 2022 dégage un **excédent de 2,8 M€**, elle figure en queue de peloton en matière de redistribution. Même si dans le même temps les indemnités d'élus bondissaient de plus de 30 %.

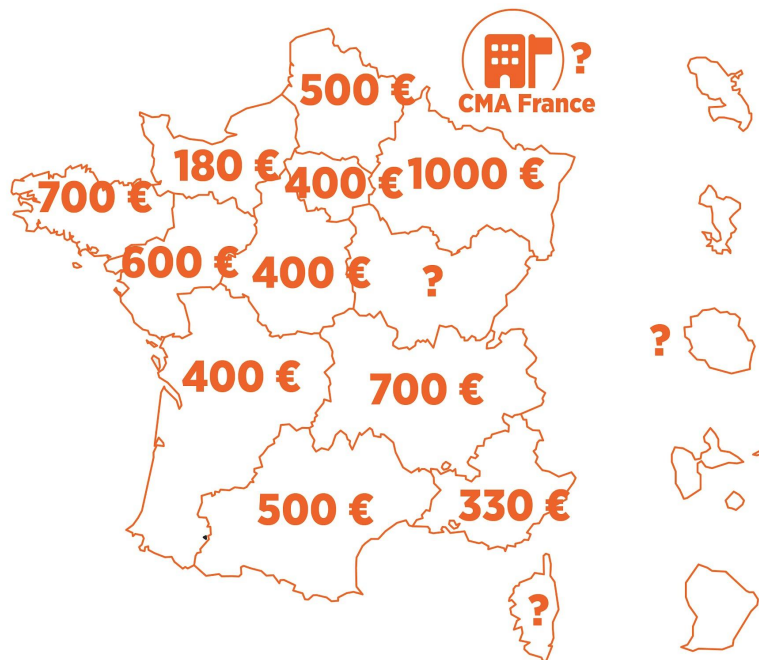
Le constat de l'intersyndicale est simple et sa demande claire : **il a beaucoup été demandé aux salariés, il est temps que leur implication et leurs efforts soient payés en retour.**

Quand CMA France refuse de se pencher sur le chantier des refontes des grilles indiciaires pour tracer une voie vers l'avenir, la CMA CVL a la possibilité de verser sans attendre une prime de partage de valeur (PPV)* : **que l'employeur investisse** le montant maximum prévu (env. 300 000 €) **dans ses forces vives !**



Pour rappel, la PPV est une prime défiscalisée et non chargée pour l'employeur. Nous vous joignons la carte des PPV distribuées en 2022. Au titre de l'année 2023, la région Haut de France vient de décider une prime de 1600 € pour ses agents.

Carte des CMA ayant distribué la PPV pour l'année 2022 (taux maximum affiché)



Pour la CFDT
Thomas Rapin

Pour la CGC - CMA
Laurent Cirade

Pour la SNCA CGT
Sylvain Challan-Belval